

AGRÉMENT SANITAIRE MÉTHANISATION

Prendre en compte les considérations sanitaires d'un projet de méthanisation pour répondre aux exigences réglementaires et faciliter l'organisation du site

Les AVANTAGES

- Anticiper la réflexion et être serein vis-à-vis des **exigences réglementaires**
- Avoir un **avis neutre indépendant** du constructeur
- Optimiser la **circulation des matières** et l'**organisation du site** du point de vue sanitaire
- Mettre en place un **plan de maîtrise sanitaire** et des procédures de contrôle adaptés au site



*Tout projet de méthanisation doit avoir un **agrément sanitaire** délivré par l'administration. La Chambre d'agriculture réalise le dossier de demande de cet agrément qui consiste à anticiper et identifier les risques sanitaires spécifiques au site et à établir un **plan de maîtrise de ces risques**.*

OBTENIR SON AGREMENT SANITAIRE METHANISATION

VOTRE ACCOMPAGNEMENT :



LES AGRICULTEURS TÉMOIGNENT :

"L'appui du conseiller énergie méthanisation a été essentiel sur les aspects sanitaires et réglementaires. Je suis content d'avoir anticipé cette démarche avant la construction. Cela m'a permis d'éviter certaines erreurs dans la manière de gérer le site. Cet appui m'a permis l'obtention de l'agrément sanitaire par les services de l'état, indispensable pour exploiter le site, ce qui me permet d'être maintenant en conformité "



DIAGNOSTIC CONSEILLER

- diagnostic technique et réglementaire de la situation initiale.

PLAN D'ACTIONS PERSONNALISÉ



- Visite sur site et le recueil des informations auprès des exploitants
- Echanges sur les risques spécifiques et le plan de maîtrise
- Identification des points critiques et définition des procédures de vérification
- Rédaction du dossier à déposer auprès de l'administration

Vos interlocuteurs

Côtes-d'Armor :

Dimitri MAHE
06 31 29 72 11
dimitri.mahe@bretagne.
chambagri.fr

Finistère :

Hervé GORIUS
06 08 75 30 48
herve.gorius@bretagne.
chambagri.fr

Ille-et-Vilaine :

Stéphanie SOMMIER
06 58 09 54 66
stephanie.sommier@
bretagne.chambagri.fr

Morbihan :

Maina LE ROCH
06 70 75 48 58
maina.leroch@bretagne.
chambagri.fr